

Le diplôme et la conjoncture économique restent déterminants dans l'insertion des lycéens professionnels

► En février 2018, sept mois après la fin de leurs études professionnelles en lycée, près de 51 % des lycéens sortant de niveau CAP au BTS ont un emploi. Cela représente une hausse de 2 points par rapport à 2017 et de 5 points par rapport à 2016. Quel que soit le niveau de formation, obtenir le diplôme demeure déterminant dans l'insertion des jeunes : les diplômés ont un taux d'emploi de 53 % contre 40 % pour ceux qui n'ont pas obtenu le diplôme préparé.

Nathalie Marchal, DEPP-A1

► En 2018, le taux d'emploi des jeunes, sept mois après la fin d'un cycle professionnel en lycée, quel que soit le niveau de formation, est de 51 %. Il est en hausse pour la troisième année consécutive ► **figure 1**. L'amélioration en 2018 de l'entrée dans la vie active concerne plus particulièrement les jeunes de niveau CAP (+ 3 points). Pour les sortants de niveau baccalauréat professionnel et ceux de niveau BTS, la proportion de jeunes en emploi sept mois après la fin de la formation augmente d'environ 2 points. L'évolution de l'insertion des jeunes est marquée par une conjoncture

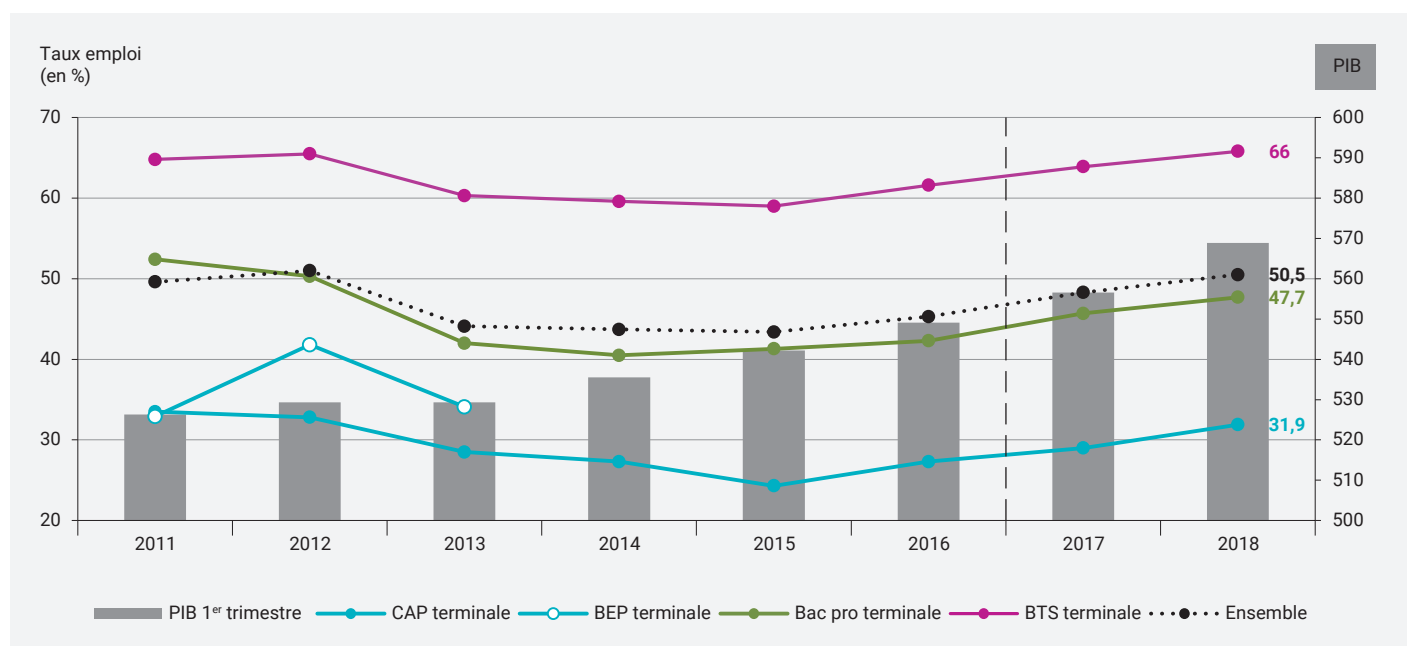
économique plutôt favorable ces dernières années.

Plus le niveau de formation est élevé, plus les chances d'obtenir un emploi rapidement sont importantes. En 2018, le taux d'emploi des jeunes est de 32 % à la sortie d'un CAP, 48 % pour les sortants d'un baccalauréat professionnel et 66 % à l'issue d'un BTS. Pour l'ensemble des jeunes sortant de lycée, la part du chômage s'établit à 31 %, tandis que la proportion de jeunes se déclarant inactifs atteint 14 % et que le service civique regroupe 4 % des ex-lycéens ► **figure 2**.

Le diplôme représente un atout

Sur 100 sortants des classes terminales ne poursuivant pas d'études, 78 ont obtenu le diplôme préparé. Le fait d'obtenir le diplôme préparé est un atout pour obtenir un emploi, quel que soit le niveau de formation. Cet avantage est de 13 points tous niveaux confondus : 53 % des lycéens ayant obtenu le diplôme préparé sont en emploi sept mois après la fin de la formation, contre 40 % pour ceux qui n'ont pas décroché leur diplôme.

► 1 Évolution du taux d'emploi à sept mois par classes de sortie (en %) et PIB (en milliards d'euros)



Taux d'emploi : nombre pondéré de sortants de lycée qui se déclarent en emploi divisé par le nombre total de sortants (qu'ils soient en emploi, au chômage, inactifs ou en service civique). L'emploi regroupe les EDI, EDD, intérim, contrats de professionnalisation, et autres contrats aidés.

Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte depuis 2013, hors Guadeloupe et Toulouse en 2013). Sortants d'une année terminale de formation professionnelle (y compris BTS) en lycée, interrogés sept mois après la fin des études.

Source Taux d'emploi : MENJ-DEPP, enquêtes IVA 2011 à 2018.

Source PIB : Insee, Comptes nationaux, base 2014.

► 2 Situation au 1^{er} février 2018 des sortants de lycée selon la classe de sortie (en %)

	Diplôme obtenu ¹	En emploi	Au chômage	Inactifs ²	Service civique	Répartition en structure
CAP terminale	Oui (77,2 %)	35,4	45,3	16,5	2,8	14,1 %
	Non (22,8 %)	20,1	51,6	25,7	2,6	4,2 %
Bac pro terminale	Oui (76,6 %)	50,7	30,1	14,5	4,7	38,5 %
	Non (23,4 %)	37,8	40,9	17,5	3,8	11,8 %
BTS terminale	Oui (82,2 %)	67,5	19,4	9,0	4,1	25,8 %
	Non (17,8 %)	57,9	25,5	11,8	4,8	5,6 %
Ensemble	Oui (78,4 %)	53,4	29,3	13,1	4,2	78,4 %
	Non (21,6 %)	39,6	39,0	17,6	3,8	21,6 %
	Ensemble	50,5	31,4	14,0	4,1	100,0 %
<i>Rappel au 1^{er} février 2017</i>		48,3	34,8	13,6	3,3	

1. Cet indicateur n'est pas un taux de réussite dans la mesure où il ne se rapporte qu'aux sortants et non pas à l'ensemble des inscrits aux examens.

2. Inactifs : jeunes sortants de lycée qui sont soit en stage, ou sans emploi et n'en recherchant pas. Les sortants sont les jeunes qui ne poursuivent pas d'études.

Lecture : au 1^{er} février 2018, 35,4 % des sortants diplômés du CAP sont en emploi. 77,2 % des sortants d'une classe terminale de CAP ont obtenu leur diplôme.

Champ : France métropolitaine + DOM. Sortants d'une année terminale de formation professionnelle (y compris BTS) en lycée, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MENJ-DEPP, enquête IVA 2018.

Réf. : Note d'Information, n° 19.10. © DEPP

La majorité des sortants possède au moins un diplôme, quelquefois plusieurs. Dans ce cas, le dernier diplôme est en général le plus élevé, mais 12,8 % des sortants des classes terminales de CAP déclarent déjà détenir au moins le baccalauréat (baccalauréat professionnel 9,4 %, baccalauréat général ou technologique 2 % ou diplôme supérieur 1,4 %). Ce sont souvent des sortants de cursus de CAP en un an ou des mentions complémentaires de niveau V, formations assez sélectives.

Le lien formation-emploi

En moyenne, 58 % des ex-lycéens en emploi déclarent que celui-ci correspond à leur niveau de formation. Les sortants diplômés citent plus souvent cette correspondance que ceux qui n'ont pas obtenu le diplôme en fin d'année (plus de vingt points d'écart) : 62 % des diplômés trouvent que leur emploi est en adéquation contre 38 % des non-diplômés. Au niveau du CAP, ces taux sont un peu plus élevés que sur les autres niveaux. Quant à la spécialité de formation, 55 % des ex-lycéens l'estiment en correspondance avec l'emploi occupé. Ils sont 60 % dans ce cas lorsqu'ils sont diplômés et 35 % pour les non-diplômés (voir « Pour en savoir plus » - figure 8).

Un jeune en emploi sur cinq travaille dans l'entreprise de stage

Les emplois à durée indéterminée sont en hausse de deux points, avec 35 % des situations de travail des jeunes sept mois après

la sortie du lycée. Aussi ce type de contrat représente désormais la même part que les emplois à durée déterminée. Les situations d'intérim atteignent 21 % (en légère hausse de 2 points), le contrat de professionnalisation (9 %) et les autres emplois aidés (1 %) sont au même niveau qu'en 2017. Au total, les deux tiers des emplois peuvent encore être qualifiés de temporaires ► figure 3.

L'intérim concerne davantage les non-diplômés que les diplômés (27 % contre 19 %). En revanche, les contrats de professionnalisation sont plus représentés parmi les diplômés (10 % contre 4 %).

Les études professionnelles en lycée comportent des stages en entreprise appelés « périodes de formation en milieu professionnel » obligatoires, dont la durée varie en fonction du diplôme préparé : généralement 22 semaines en baccalauréat professionnel (soit 20 % du temps total de formation) et 16 semaines en CAP (soit 23 % du temps de formation). En BTS, la durée des stages en entreprise varie de 8 à 16 semaines selon la filière choisie. Sept mois après la fin de la formation, 19 % des jeunes en emploi travaillent dans l'entreprise où ils ont effectué leur stage, et ce, quel que soit le niveau de sortie. Cependant, pour chaque niveau, un écart existe entre les diplômés et les non-diplômés, en faveur de ceux qui ont obtenu leur diplôme. Il est de 10 points pour les sortants de CAP (22 % contre 12 %), de 9 points pour les sortants de baccalauréat professionnel (21 % contre 12 %) et de 6 points au niveau du BTS (19 % contre 13 %).

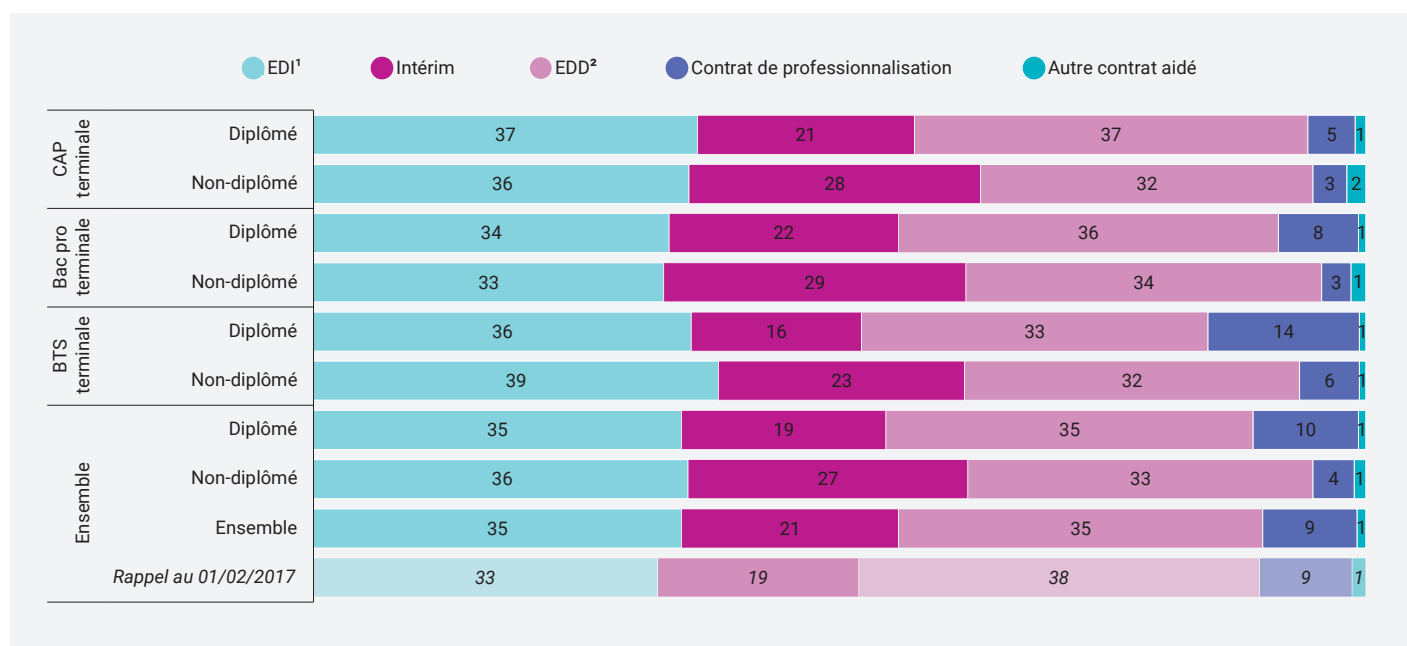
Les garçons sont plus souvent en intérim

L'emploi des jeunes hommes est plus souvent marqué par l'intérim. Ce type de contrat représente 26 % de leurs emplois, contre 13 % pour les jeunes femmes. Celles-ci sont, en revanche, plus souvent en EDD (43 % contre 29 %) et à temps partiel.

En 2018, sept mois après la fin des études, les garçons ont un taux d'emploi supérieur de 3 points à celui des filles : 52 % contre 49 % ► figure 4. L'année précédente, les deux taux étaient identiques. L'évolution récente de l'emploi a été plus favorable pour les sortants des formations du secteur de la production et plus particulièrement pour les garçons plus représentés dans ces formations dont le taux d'emploi est supérieur de 7 points à celui des filles sur l'ensemble des niveaux.

Lorsqu'ils sont en emploi, environ un quart des jeunes travaillent à temps partiel (voir « Pour en savoir plus » - figure 5). Cela concerne plus fréquemment les jeunes femmes (32 %) que les jeunes hommes (17 %). La part des emplois à temps partiel est différente selon le niveau de formation. À la fin d'un baccalauréat professionnel ou d'un CAP, 40 % des jeunes filles en emploi sont à temps partiel, et 20 % des garçons. À l'issue d'un cursus de BTS, ce type d'emploi est relativement moins fréquent : 22 % pour les anciennes lycéennes et 14 % pour les lycéens.

► 3 Répartition des types de contrats parmi les lycéens en emploi au 1^{er} février 2018, selon la classe de sortie (en %)



1. EDI : emploi à durée indéterminée : CDI, fonctionnaire, engagé dans l'armée, travaillant à son compte.

2. EDD : emploi à durée déterminée : CDD, aide familial.

Lecture : au 1^{er} février 2018, parmi les sortants de lycée en emploi, 37 % des diplômés de CAP sont en emploi à durée indéterminée (EDI).

Champ : France métropolitaine + DOM. Sortants d'une année terminale de formation professionnelle (y compris BTS) en lycée, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MENJ-DEPP, enquête IVA 2018.

Réf. : Note d'Information, n° 19.10. © DEPP

► 4 Taux d'emploi au 1^{er} février 2018 par secteurs de formation selon le sexe et la classe de sortie (en %)

	Ensemble				Garçons		Filles	
	Garçons	Filles	Production	Services	Production	Services	Production	Services
CAP terminale	33,1	30,3	31,2	32,7	31,9	36,2	28,8	30,8
Bac pro terminale	49,9	44,7	49,7	46,3	50,5	48,8	43,5	44,8
BTS terminale	66,2	65,3	67,9	64,9	68,4	64,0	64,6	65,4
Ensemble	51,5	49,2	49,5	51,1	50,6	52,8	43,3	50,1
Rappel au 1 ^{er} février 2017	48,3	48,3	46,0	49,8	46,8	50,6	41,0	49,4

Lecture : au 1^{er} février 2018, 33,1 % des garçons sortant d'une terminale de CAP sont en emploi.

Champ : France métropolitaine + DOM. Sortants d'une année terminale de formation professionnelle (y compris BTS) en lycée, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MENJ-DEPP, enquête IVA 2018.

Réf. : Note d'Information, n° 19.10. © DEPP

L'importance de la spécialité préparée

La spécialité du diplôme préparé joue aussi dans l'insertion professionnelle des jeunes

► **figure 6.**

Pour un jeune lycéen sortant de niveau CAP, le taux d'emploi varie de 19 % dans le « commerce, vente » à 54 % dans le domaine des « transport, manutention, magasinage ». Pour un sortant de niveau baccalauréat professionnel, les formations de « l'hôtellerie-restauration-tourisme » offrent, comme les « transports manutention, magasinage » de bons débouchés (autour de 60 %). Les meilleurs taux sont atteints par les sortants de BTS « mécanique et structures

métalliques », « génie civil-construction-bois » et « coiffure-esthétique » avec plus de 70 % d'emploi.

Quatre spécialités regroupent plus de la moitié des sortants de lycées : le « commerce-vente » avec 19 % des sortants, la « mécanique et structures métalliques » ainsi que « finances-comptabilité » avec 12 % des sortants chacune, et les services aux personnes (11 %).

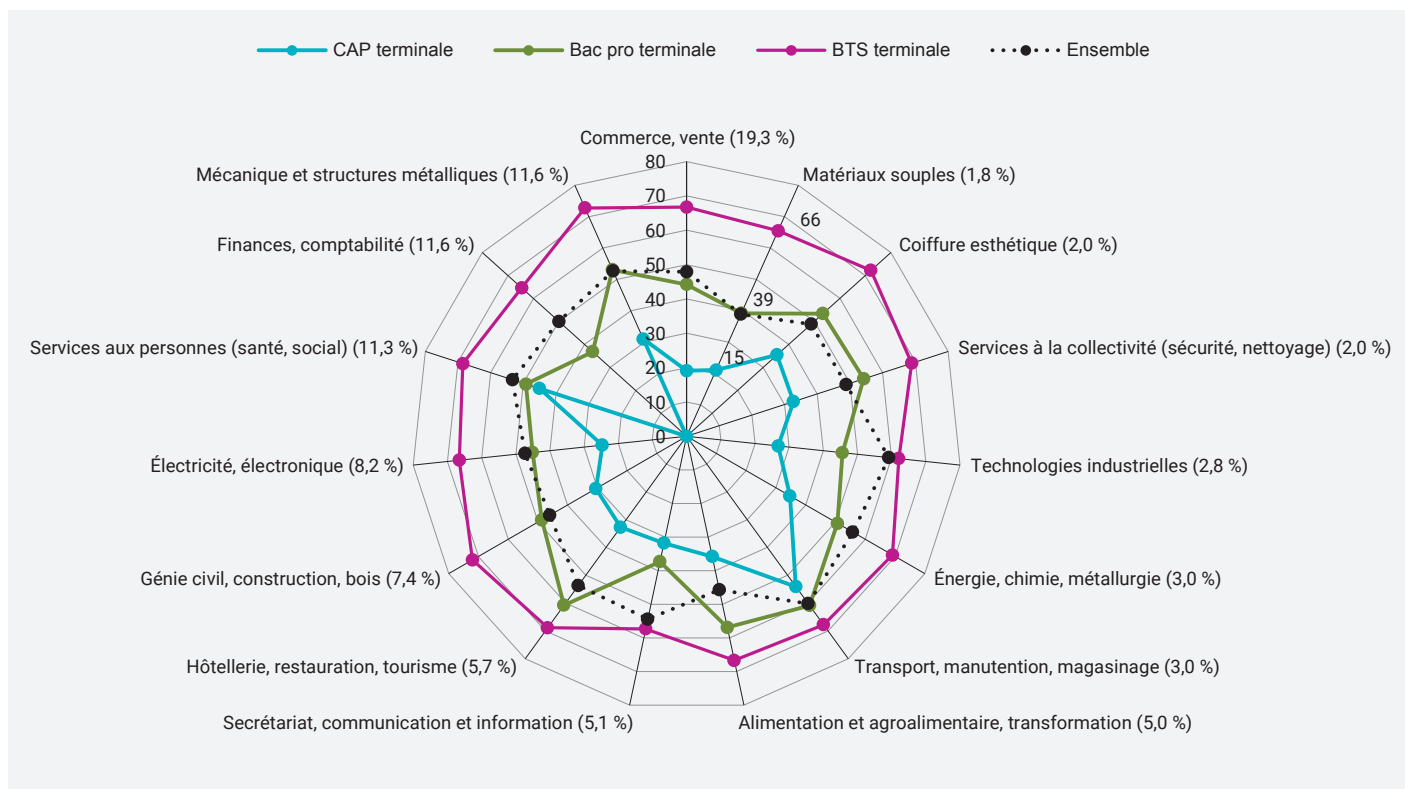
Les détenteurs d'un permis de conduire sont plus souvent en emploi

Plus de 30 points séparent le taux d'emploi des jeunes qui ont leur permis (64 % en emploi) de ceux qui ne l'ont pas

(33 % en emploi) (voir « Pour en savoir plus » - figure 7). Quel que soit le niveau, et qu'ils aient obtenu leur diplôme ou pas, les détenteurs du permis de conduire sont toujours plus en emploi que les autres. L'écart est particulièrement fort pour les lycéens sortants d'un CAP : 57 % contre 22 %. Mais ces derniers sont relativement peu nombreux à détenir le permis de conduire : moins de 30 %, quand 50 % des sortants de baccalauréat professionnel et 83 % des sortants de BTS l'ont obtenu.

Le fait que les jeunes se soient orientés vers une formation correspondant à ce qu'ils voulaient faire peut aussi influencer sur les chances de s'insérer professionnellement. Ils peuvent alors

► 6 Taux d'emploi au 1^{er} février 2018 selon le domaine de spécialité et la classe de sortie, et poids des spécialités (en %)



Lecture : dans la spécialité Commerce-vente, 47,9 % des sortants sont en emploi, tous diplômes confondus. En sortant d'un CAP, ce taux d'emploi est de 19,1 % tandis qu'en BTS, il est de 66,7 %. Le poids de cette spécialité parmi l'ensemble des sortants de lycée est de 19,3 % (chiffres entre parenthèses).

Champ : France métropolitaine + DOM. Sortants d'une année terminale de formation professionnelle (y compris BTS) en lycée, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MENJ-DEPP, enquêtes IVA 2018.

Réf. : Note d'Information, n° 19.10. © DEPP

développer une plus grande motivation dans la recherche d'un emploi dans ce domaine. Ainsi, 54 % des sortants de lycée qui déclarent que leur orientation correspondait à ce qu'ils souhaitaient sont en emploi sept mois après la sortie, contre 43 % de ceux dont l'orientation ne correspondait pas. Cette différence s'estompe quand le niveau de sortie s'élève.

La majorité des jeunes sortants inactifs attendent une formation

Quelques mois après la sortie du lycée, 14 % des jeunes se déclarent inactifs : en stage de formation pour un gros quart d'entre eux (27 %), ou sans emploi et n'en recherchant pas pour les trois autres quarts. Cette répartition des types d'inactivité a évolué depuis 2017, avec une diminution de 7 points pour les « stages de formation ».

L'inactivité, ici, recouvre principalement des périodes d'attente d'une autre formation ou de transition entre l'école et la vie active. Les non-diplômés sont plus souvent dans cette situation que les diplômés (18 % contre 13 %), en particulier les sortants de CAP qui n'ont pas obtenu le diplôme (26 % contre 17 %).

Les raisons évoquées pour la non-recherche d'emploi sont multiples, mais majoritairement centrées sur l'attente d'une autre formation, en voie scolaire ou en alternance (41 % des inactifs). Viennent ensuite les raisons liées au passage du permis de conduire (15 %), à l'attente d'un poste qui doit commencer bientôt (10 %) ou un séjour à l'étranger (9 %). Les événements familiaux sont cités par 9 % des jeunes en situation d'inactivité, et les problèmes de santé par 8 % d'entre eux. Quelques-uns évoquent aussi le temps d'une année sabbatique. Les jeunes peuvent déclarer plusieurs de ces raisons. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

la Note d'Information 19.10 est en ligne sur education.gouv.fr/statistiques

Pour accéder aux figures 5, 7, 8, aux encadrés « Source, Champ, Méthodologie » ou à des informations complémentaires, voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format XLS ».